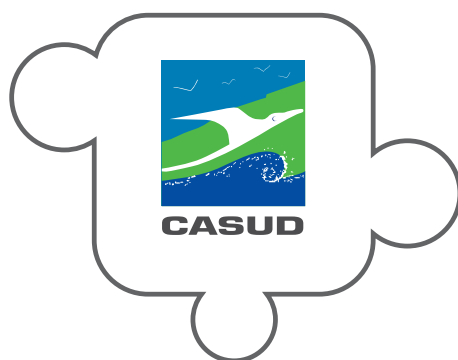




COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD

RAPPORT ACTIVITÉ

2014



EDITO

Lors du conseil de communautaire du 17 avril 2014, les élus ont choisi de m'apporter leur confiance en m'élisant président de la Communauté d'Agglomération du Sud.



André THIEN-AH-KOON

Président
de la Communauté d'Agglomération du Sud

C'est avec un grand plaisir que j'ai repris les rennes de cette collectivité très affectée par une situation budgétaire inquiétante.

Dès mon arrivée, il était donc naturel et nécessaire que nous fassions un point précis sur les charges de la CASUD et donc les moyens d'actions.

Au regard, d'une situation financière vulnérable, j'ai dû mettre en œuvre toutes les mesures pour faire baisser les coûts des marchés publics engagés.

Dans le même temps, les vice-présidents et l'ensemble des conseillers communautaires, nous avons poursuivi et concrétisé les projets et initiatives liés à nos compétences avec pour objectifs premiers le développement de la CASUD dans le respect de l'intérêt de chacune de ses communes membres.

Notre territoire est riche d'atouts et d'opportunités qu'il convient de saisir tant sur le plan économique, touristique, environnemental que social. Je vous invite à les découvrir au travers de ce rapport.

Les projets, comme vous le constaterez, ne manquent pas et l'ensemble des élus communautaires et le personnel de la CASUD sont à pied d'œuvre pour les mener à bien.

Bonne lecture.

NOS COMPÉTENCES LÉGALES

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

> En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ;

> En matière d'aménagement de l'espace communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi ;

> En matière d'équilibre social de l'habitat ; programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire d'équilibre social de l'habitat ; par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

> En matière de politique de la ville dans la communauté ; dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

> Études et réalisation d'un schéma directeur des Systèmes d'Informations Géographiques.

« Élaboration et mise en œuvre d'une charte intercommunale de développement de l'information géographique ».

> Animation de l'information géographique et mise en réseaux des services SIG du territoire. Gestion et diffusion des données d'intérêt communautaire. Mise en œuvre de plan d'action et de maintenance du système d'information intercommunal.

> Élaboration et suivi du Plan Assurance Qualité de l'Information Géographique ».
Transports périscolaires ;

> Construction et gestion de fourrières animales avec intégration des opérations de capture et de la lutte contre l'errance des animaux, notamment domestiques ;

> Enlèvement des cadavres d'animaux sur les voies communales et les voies non classées ouvertes à la circulation ;

> Élaboration d'un agenda 21 local communautaire et réalisation d'actions d'intérêt communautaire relatives à cet agenda ;

> Haut-débit : étude établissement, exploitation et gestion d'infrastructures et d'équipements de télécommunication haut-débit permettant de répondre aux besoins suivants :

- Couverture des zones blanches,
- Haut-débit mobile dans le cadre de la convention des zones blanches,
- Interconnexion des communes membres et de la Communauté d'Agglomération

- Informatisation des écoles : accès internet, abonnement et sécurité.

Participation au capital d'une SEM d'aménagement (SODEGIS).

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

> Assainissement ;

> Eau ;

> En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.



THIEN-AH-KOON
André
Président



LEBRETON
Patrick
1^{er} Vice-Président



GROSSET-PARIS
Isabelle
2^{ème} Vice-Présidente



RIVIÈRE
Olivier
3^{ème} Vice-Président



HOARAU
Jacques
4^{ème} Vice-Président



MUSSARD
Harry
5^{ème} Vice-Président



PAYET
Bernard
6^{ème} Vice-Président



JAVELLE
Blanche Reine
7^{ème} Vice-Présidente



ROBERT
Pierre
8^{ème} Vice-Président



HUET
Henri-Claude
9^{ème} Vice-Président



DEUNVELNER-PAYET
Marie-Noëlle
10^{ème} Vice-Présidente



YENNE
Aval
11^{ème} Vice-Président



PRUFAU-BOYER
Jacqueline
12^{ème} Vice-Présidente



GASTRIN
Albert
13^{ème} Vice-Président



PAYET
José
14^{ème} Vice-Président



BAUSILLON
Isolda
Conseillère Communautaire



BÉNARD-DELAIS
Monique
Conseillère Communautaire



BOUTET THANG CHUN SIE
Diane
Conseillère Communautaire



CLAIN
José
Conseiller Communautaire



DIDOUX-REVÈRE
Mimosa
Conseiller Communautaire



DUPREY
André
Conseiller Communautaire



FONTAINE
Colette
Conseillère Communautaire



GERARD
Gilberte
Conseillère Communautaire



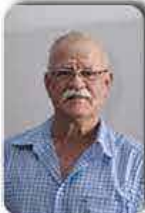
GUEZZO
Aïin
Conseiller Communautaire



HOARAU
Emmanuelle
Conseillère Communautaire



LANDRY
Christian
Conseiller Communautaire



LEBON
Jean-Daniel
Conseiller Communautaire



LEBON
Marie-Jo
Conseillère Communautaire



LESJOYEUX
Marie-Andrée
Conseillère Communautaire



MALET
Harry
Conseiller Communautaire



MAUNIER
Daniel
Conseiller Communautaire



MONDON
Laurence
Conseillère Communautaire



MOREL
Harry-Claude
Conseiller Communautaire



MOREL
Rito
Conseiller Communautaire



MUSSARD
Rose-Andrée
Conseillère Communautaire



PAYET
Paullet
Conseiller Communautaire



PAYET
Précilla
Conseillère Communautaire



PICARD
Sabrina
Conseillère Communautaire



RIVIÈRE
François
Conseiller Communautaire



RIVIÈRE
Marie-France
Conseillère Communautaire



ROUSSEY
Françoise
Conseillère Communautaire



SELLER
Josée
Conseillère Communautaire



TURPIN
Catherine
Conseillère Communautaire



TURPIN
Clarita
Conseillère Communautaire



VALY
Baschil
Conseiller Communautaire



VIGNÉ
Raymonde
Conseillère Communautaire



VLODY
Jean-Jacques
Conseiller Communautaire



YBO
Henri-Claude
Conseiller Communautaire



Communauté d'Agglomération du Sud
Entre-Deux . Saint-Joseph . Saint-Philippe . Le Tampon



L'ORGANISATION DU PÔLE CADRE DE VIE

Le pôle Cadre de Vie organise le service public de lutte contre l'errance animale sur le territoire de la CASUD.

Il met en œuvre également la compétence en matière de la maîtrise de la demande en énergie.

Pôle Cadre de vie

Lutte contre l'errance animale

- Capture de chiens errants
- Ramassage de cadavres d'animaux
- Campagne de stérilisation
- Gestion de la fourrière animale
- Gestion du refuge animalier

Maîtrise de la demande en énergie

- Mise en œuvre de la stratégie Energie/Environnement
- Elaboration, mise en œuvre et suivi du
- Plan Climat Energie Territorial

FAITS MARQUANTS

LE BILAN D'ACTIVITÉ RELATIF À LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE

LA FOURRIÈRE ANIMALE

La fourrière est un équipement destiné à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés à l'article L.211-25 du Code Rural.

La fourrière animale intercommunale est gérée par la SEMRRE depuis 2011. Elle gère la capture des animaux domestiques errants et le ramassage des cadavres d'animaux domestiques sur les communes membres de la CASUD.

Ces prestations de service sont nécessaires à la lutte contre la divagation des chiens et chats sur le territoire de la CASUD.

La capacité d'accueil de la fourrière est de 48 chiens et de 15 chats.

BILAN DES CAPTURES ET RAMASSAGES EN 2014									
TAMPON		ENTRE-DEUX		SAINT-JOSEPH		SAINT-PHILIPPE		TOTAL	
Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens
300	834	48	91	54	175	14	47	416	1147
1134		139		229		61		1563	

Le bilan des captures et des ramassages montre que c'est sur la commune du Tampon que le nombre de captures et de ramassages (chiens et chats) est le plus important. Elle représente plus de 70 % des captures et ramassages de cadavres.

BILAN DES CAPTURES ET RAMASSAGES EN 2014							
TAMPON		ENTRE-DEUX		SAINT-JOSEPH		SAINT-PHILIPPE	
Capture	Ramassage	Capture	Ramassage	Capture	Ramassage	Capture	Ramassage
49	25	8	4	10	14	1	3
Total des captures en astreinte : 68							
Total des ramassages en astreinte : 46							

> La régie des recettes de la fourrière

La régie de recette créée le 10 octobre 2011, encaisse les produits issus des frais liés à la capture et la garde des animaux domestiques auprès des usagers du territoire de la CASUD.

En effet, conformément à l'article L 211-24 du Code Rural, les animaux sont restitués à leur propriétaire qu'après paiement des frais de fourrière. Les frais de capture s'élèvent à 35 euros et les frais de garde journalier à 5 euros par jour.

Le montant des recettes s'élève à 3 165,00 € en 2013 et à 1 735,00 € en 2014.

> Les euthanasies

1 128 euthanasies sont enregistrées en 2014. En Août 2015, on compte 782 euthanasies.



LE REFUGE ANIMALIER

La gestion de ce refuge a été confiée à la SPA Réunion. Le refuge animalier accomplit les missions suivantes :

- l'hébergement et le gardiennage des animaux à adopter
- le soin et le nourrissage de ces animaux
- l'adoption des animaux

La capacité totale d'accueil du refuge est de 20 chiens et de 20 chats. A cet effet, le refuge est soumis à la réglementation relative aux installations classées. A ce titre, la structure doit être déclarée si elle héberge de 10 à 50 chiens de plus de 4 mois.

Il est à noter que le site de la fourrière et du refuge a fait l'objet d'une visite de la DAAF en 2014. L'inspection et l'examen des registres de mouvements d'animaux a mis en évidence un dépassement récurrent de la capacité d'accueil. Afin de remédier à cette situation récurrente, il est de la responsabilité de la CASUD d'augmenter la capacité d'accueil du refuge.

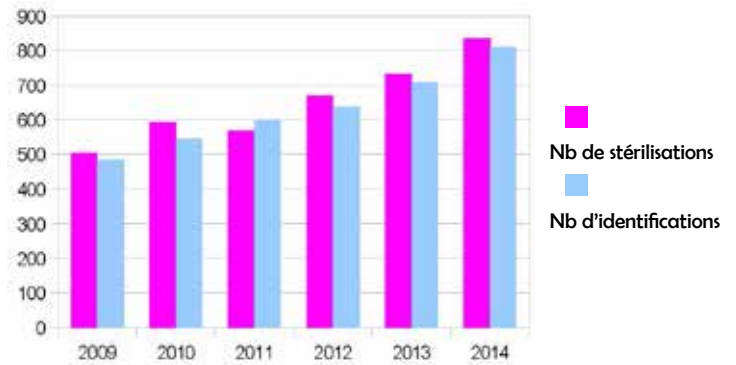
LES CAMPAGNES DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHIENS ET CHATS

La CASUD affirme sa volonté de réduire la prolifération des animaux et organise également chaque année des campagnes de stérilisation et d'identification des animaux domestiques. Depuis 2001, la CASUD lance chaque année une campagne de stérilisation et d'identification des animaux domestiques sur son territoire.



De 2009 à 2014, ce sont plus de 7 694 stérilisations et identifications qui ont été réalisées.

ANNÉE	NB DE STÉRILISATIONS	NB D'IDENTIFICATIONS
2009	505	485
2010	595	546
2011	569	600
2012	669	638
2013	732	709
2014	836	510



Évolution du nombre de stérilisations et d'identifications de 2009 à 2014

Par ailleurs, nous constatons une nette augmentation du nombre de stérilisations et d'identifications. Il est à noter que le budget de la campagne est passé de 60 000 à 80 000 euros TTC à partir de 2013 permettant ainsi 200 stérilisations de plus.

COMMUNICATION, SENSIBILISATION DES ACTEURS

En 2013, sept agents de la Direction de l'environnement ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre l'errance animale, formation dispensée par la SEMRRE.

Les animateurs peuvent désormais intervenir ponctuellement sur cette problématique afin de répondre aux questions des administrés et acteurs du territoire tels que les associations.

En 2013, nous avons distribué lors des événementiels des flyers sur la lutte contre l'errance animale au public.



CHIFFRES CLES 2014

DÉPENSES

195 744€ marché gestion de la fourrière.

52 080€ marché gestion du refuge.

85 000€ marché campagne de stérilisation.

RECETTES

3 165€ frais de garde et de capture des animaux domestique en 2013

1 735€ frais de garde et de capture des animaux domestiques en 2014.

L'ORGANISATION DU PÔLE DÉCHETS

Pôle Déchets

Contrôle qualité

- Pré-sensibilisation
- Contrôle qualité
- Sensibilisation au refus

Sensibilisation ciblées

- Dépôts sauvages
- Points de regroupement
- Encombrants et déchets végétaux hors date
- Refus de collecte HCE

Calendriers

- Mise sous pli, distribution, rattrapage

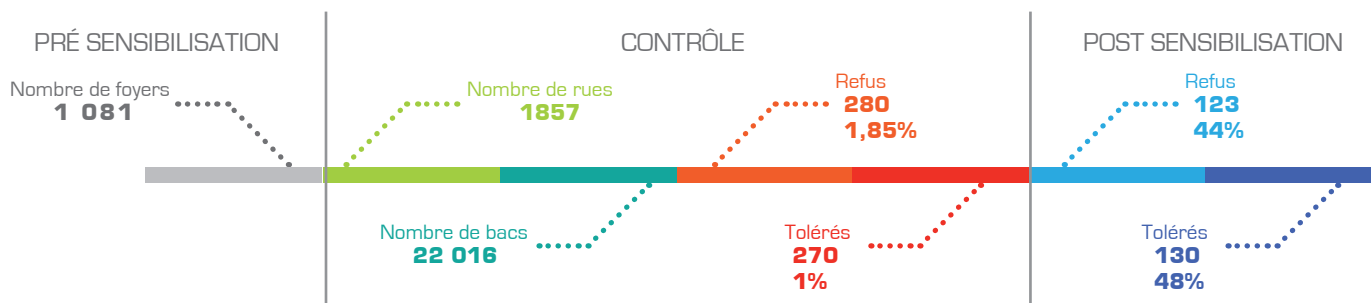
Habitat collectif

- SEMAC - SODEGIS

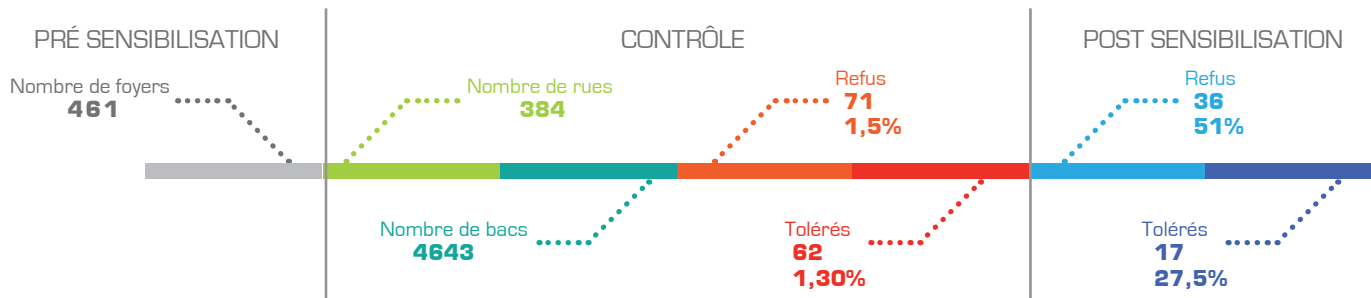


LE CONTRÔLE QUALITÉ

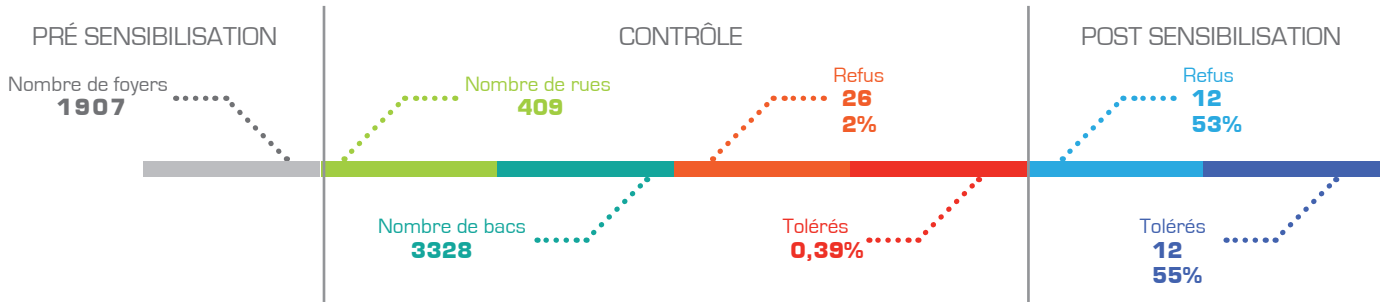
LE TAMPON



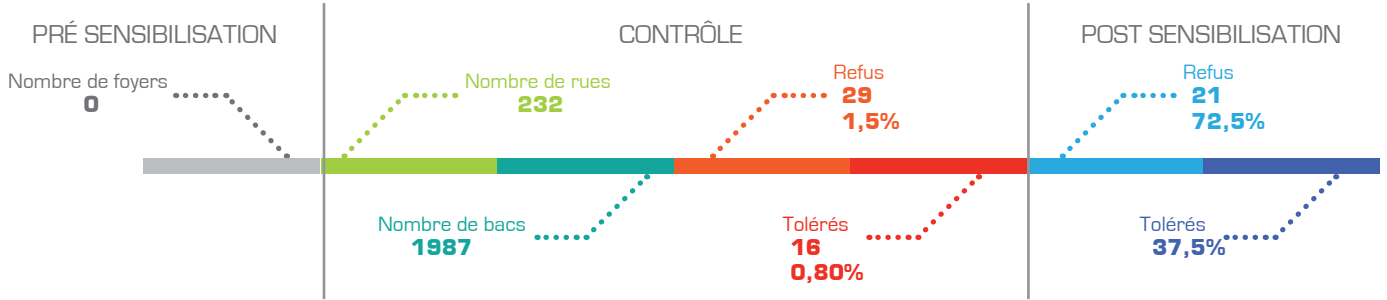
SAINT-JOSEPH



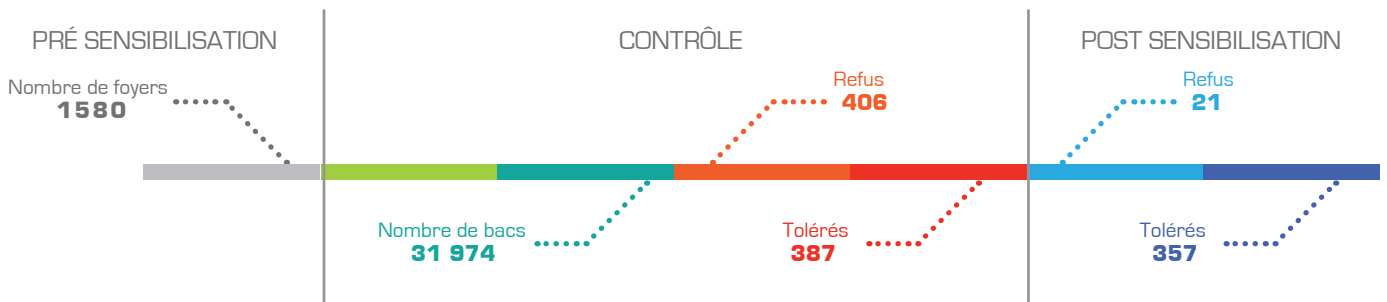
ENTRE-DEUX



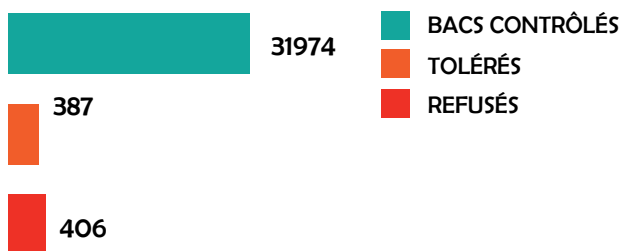
SAINT-PHILIPPE



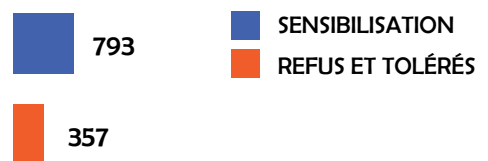
LES CHIFFRES DU CONTRÔLE QUALITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



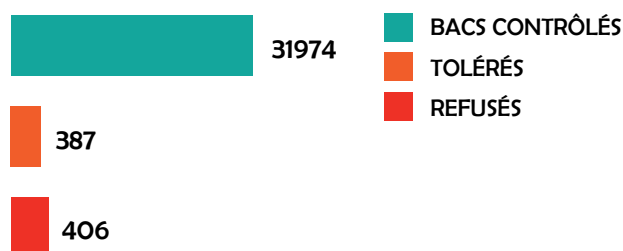
REFUS ET TOLÉRÉS LORS DES CONTRÔLES



REFUS ET TOLÉRÉS LORS DES SENSIBILISATIONS



REFUS ET TOLÉRÉS LORS DES CONTRÔLES

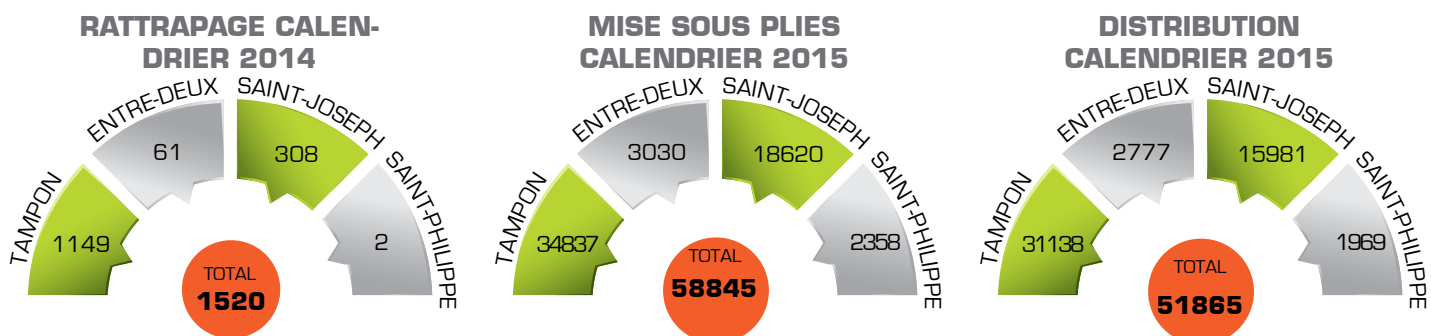


LA SENSIBILISATION CIBLÉE

PÔLE COLLECTE GESTION DES DÉCHETS		PROBLÈMES RENCONTRÉS
SENSIBILISATIONS	Respect du calendrier de collecte, point de regroupe, dépôt sauvage etc..	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisations répétées aux mêmes adresses sans résultats - Administrés agressifs - Refus de la discussion de certains administrés
DOI / HCE 394 DEMANDES DE SENSIBILISATIONS AUX REFUS DE COLLECTE BJ		

Réalisé	270	68,5%
Administrés absents	57	14,5%
Données erronées (bac pas refusé.....) l'administré étonné et mécontent du passage injustifié des médiateurs	13	3%
Manque d'éléments sur les adresses (N° maison, nom de la voie)	23	6%
Inexistant (mauvaise adresse)	28	7%
Personnes agressives	3	1%

LES CALENDRIERS



L'HABITAT COLLECTIF

SOCIAUX	FOYERS SENSIBILISÉS	BACS CONTRÔLÉS
SODEGIS	84	3572
SEMAG	RÉALISÉ EN 2013	395
SHLMR	386	1153
SIDR	RÉALISATION EN 2015	RÉALISATION EN 2015
PRIVÉS	UN RECENSEMENT ÉTABLI POUR UNE SENSIBILISATION EN 2015	97
TOTAL	470	5217

L'ORGANISATION DU P.L.P

Programme Local de Prévention des Déchets (P.L.P)

La CASUD a contractualisé avec l'ADEME le 1er janvier 2011 afin de mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets. Ce programme doit se décliner sur 5 années et vise à réduire de 7% les quantités de déchets produites sur le territoire intercommunal, soit une baisse de 2 500 tonnes ou 41 kg /hab/an.

Le PLP de la CASUD est constitué de plusieurs actions concourant à l'objectif global de diminution de 7 % des OMA. En fonction des gisements prioritaires choisis, les actions du PLP sont regroupées en 7 grands axes stratégiques composés de 20 actions :



LES ACTIONS DU P.L.P

AXE	N°	ACTIONS
Matière organique	1.1	Pérenniser le compostage domestique
	1.2	Compostage en pied d'immeuble
	1.3	Lombricompostage en établissements scolaires
	1.4	Lutte contre le gaspillage alimentaire
Imprimés non sollicités	2.1	Stop Pub
Exemplarité de la CASUD	3.1	Réduction des déchets en interne
	3.2	Fabrication de produits ménagers écologiques
Achats moins générateurs de déchets	4.1	Opération caddie maxi mini déchets
	4.2	Sensibilisation pique-nique pauvre en déchets
Réparation/Réemploi	5.1	Création d'une ressourcerie
	5.2	Création d'un guide du réemploi et de la réparation
	5.3	Création Atelier Chantier d'Insertion
Déchets dangereux	6.1	Promotion du jardinage au naturel
	6.2	Promotion du guide ménage au naturel
Actions globales et transversales	7.1	Utilisation de gobelets réutilisables lors d'événementiels
	7.2	Création d'un guide PLP
	7.3	Participation à la SERD et SDD
	7.4	Sensibilisation des scolaires à la prévention déchets
	7.5	Communication générale sur le PLP
	7.6	Evaluation du Programme de Prévention

RÉCAPITULATIF 2013 - 2014

N°	INTITULÉ	ÉTAT D'AVANCEMENT	PORTÉE PAR
1.1	Pérenniser le compostage domestique	68 % des administrés dotés en 2013 compostent correctement	- Médiateurs - Un groupe de médiateurs dédié au suivi de l'action
1.2	Compostage en pied d'immeuble	Présentation du projet aux bailleurs sociaux Choix de deux résidences pilotes	- Médiateurs - Chargée de Mission PLP
1.3	Lombricompostage en établissements scolaires	6 écoles dotées	- Chargée de mission PLP - Un groupe de médiateurs dédié à l'action
1.4	Lutte contre le gaspillage alimentaire	3 établissements scolaires sensibilisés	- Chargée de Mission PLP
2.1	STOP PUB	Toutes les communes dotées Nouvel autocollant plus solide	- Médiateurs - Un groupe dédié à l'action
3.1	Réduction des déchets en interne	Lombricompostage des déchets des agents (7 kg)	- Chargée de mission PLP
3.2	Fabrication de produits ménagers en interne	En attente	- Chargée de Mission PLP
4.2	Pique nique pauvre en déchets	7 sensibilisations sur site	- animateurs
5.1	Création d'une ressourcerie	Création atelier DEEE	- Chargée de mission PLP
5.2	Guide du réemploi et de la réparation	Diffusion du guide	- CMA - Chargée de mission PLP
6.1	Promotion du jardinage au naturel	9 démonstrations au paillage et compostage	- animateurs
6.2	Guide ménage au naturel	Formation des agents	- animateurs
7.1	Gobelets réutilisables	5 mises à disposition	- animateurs
7.3	Participation SDD et SERD	Organisation annuelle	- animateurs
7.4	Sensibilisation des scolaires à la prévention des déchets	Plus de 27 établissements sensibilisés	- animateurs
7.5	Communication générale sur le PLP CASUD	Commande de lots divers et nouveau stand	- Chargée de mission PLP



L'ORGANISATION DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

L'année 2014 a vu se poursuivre les forts investissements de l'année précédente avec une augmentation des sommes engagées en travaux (23,4 M€). L'année 2014, tout comme 2013, peut être considérée comme une année d'investissements liés au renforcement de nos infrastructures en eau potable et assainissement.

Durant 2014 le service a vu son effectif diminué d'une personne suite au départ d'un chargé d'opération. Cependant le service a confirmé son fonctionnement sur les différents sites occupés par la Direction Eau et Assainissement :

- Des bureaux installés rue du Général Ailleret au Tampon pour recevoir la direction et le pôle investissement.
- Sur Saint-Joseph des locaux sont aménagés pour accueillir les agents du SPANC Saint-Joseph, le secrétariat SPANC CASUD et l'équipe travaux d'eau potable.
- Sur la commune de l'Entre-deux un bureau SPANC intégré aux locaux communaux a été maintenue pour favoriser la proximité avec les usagers.
- Sur Saint-Philippe, la CASUD a ouvert un local permettant l'installation d'un bureau SPANC et la présence continue d'un technicien.
- La direction est composée de 21 agents techniques et administratifs.

FAITS MARQUANTS

LE BILAN D'ACTIVITÉ RELATIF AU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

La prise de compétence « Eau Potable » par la CASUD demeure récente (2010). En 2014, l'organisation du service et des modes de gestion en place sur le territoire a évolué, passant de l'héritage de l'organisation retenue par chaque commune par le passé à un service unique (contrats préexistants transférés en l'état lors de la prise de compétence par la CASUD) à un service et mode de gestion unique sur l'intégralité du territoire de la CASUD.

LE MODE DE GESTION EN VIGUEUR AU 31/12/2014

- > Mode de gestion Délégation de Service Public : SUDEAU (Société Dédiée de SAUR)
- > Exploitant : SUDEAU (Société dédiée de SAUR)
- > Échéance du contrat : 30/06/2022
- > Commentaires : Le nouveau contrat unique a pris effet au 01/07/2014, à l'échéance des 4 contrats préexistants.

L'effort des investissements réalisés en 2014 et les années précédentes a permis de stabiliser le rendement des réseaux de distribution d'eau potable. Cependant aucune des quatre communes ne respecte les exigences de rendement minimal de la nouvelle réglementation.

LES ACTIONS EXERCÉES EN 2014

Les missions principales sont :

- > Le fonctionnement - administratif, gestion et contrôle (SPANC)
- > L'investissement - travaux neufs et de modernisation
- > Par ailleurs la direction assure la gestion technique du Syndicat des Hirondelles.

LE FONCTIONNEMENT

Les actes principaux élaborés sur l'exercice 2014 :

- > Approbation par le Conseil Communautaire de l'attribution du contrat de délégation du service public d'eau potable et autorisation de signature (Délibération n°56 du Conseil Communautaire du 5 février 2014)
- > Approbation par le Conseil Communautaire de l'attribution du contrat de délégation du service public d'assainissement des eaux usées et autorisation de signature (Délibération n°57 du Conseil Communautaire du 5 février 2014)
- > Désignation par le Conseil Communautaire des membres de la CASUD représentants au comité du Syndicat des Hirondelles (Délibération n°7 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014)
- > Approbation par le Conseil Communautaire de la tarification de l'eau potable (Délibération n°18 du Conseil Communautaire du 31 août 2014 et délibération n°10 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2014)
- > Approbation par le Conseil Communautaire de la tarification de l'assainissement des eaux usées (Délibération n°11 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2014).

L'INVESTISSEMENT

La politique de l'eau et d'assainissement menée par la CASUD est portée par trois objectifs principaux :

- > moderniser le réseau d'eau potable
- > pérenniser la distribution d'eau potable
- > développer l'assainissement collectif des eaux usées auprès des usagers.

Définies par l'intérêt communautaire, ses mesures nécessitent des investissements notamment dans des travaux de renforcement et de sécurisation des infrastructures d'eau potable.

La CASUD a poursuivi les travaux identifiés dans les PPI 2011-2014 (Programmes Pluriannuel d'Investissements) afin de rendre possible ses objectifs.

En ce qui concerne l'eau potable, ce programme permet avant tout de planifier dans le long terme un certain nombre de travaux qui permettront la réalisation d'infrastructures adaptées et efficaces pour un service de qualité aux usagers.



CHIFFRES CLES 2014

FONCTIONNEMENT

Plus de 600 vérifications techniques de la conception des ouvrages d'assainissement non collectif.

680 contrôles des ouvrages d'assainissement non collectif nouveaux ou à réhabiliter.

380 contrôles de diagnostic du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif ont été réalisés dont 96% dans le cas de ventes immobilières.

Les 4 grands thèmes concernés sont :

- > La modernisation et le renforcement du réseau
- > La sécurisation de la ressource
- > L'augmentation de la capacité de stockage et de la protection de la qualité de l'eau
- > La réhabilitation des infrastructures

Pour l'assainissement, des eaux usées deux thèmes majeurs orientent le programme d'investissement :

- > Améliorer la collecte : la volonté d'étendre le réseau d'assainissement des eaux usées permettant d'avoir une meilleure gestion des eaux résiduaires urbaines en raccordant les zones de forte concentration de population est affirmée. Parallèlement, pour pallier à des problèmes d'écoulement et de débordements liés à des branchements irréguliers et à des tronçons dégradés, des tronçons vétustes seront réhabilités.
- > Améliorer le traitement : il s'agit notamment de créer une nouvelle station d'épuration de 18 500 EH à Saint-Joseph (travaux démarrés en 2013 et en cours sur 2014). D'autre part, il y a lieu d'améliorer les ouvrages existants tels que les débitmètres, les postes de relevage et la station d'épuration de l'Entre-Deux

CHIFFRES CLES 2014

INVESTISSEMENT

22 marchés publics ont fait l'objet de consultations.

41 opérations d'investissement ont été projetées et étudiées dans les 2 compétences et qui touchent les 4 communes y compris le Syndicat Mixtes des Hironnelles.

21,8 M€ de travaux réalisés et réceptionnés pour la compétence eau potable».

1,6 M€ de travaux réalisés et réceptionnés pour la compétence «assainissement des eaux usées».

Détails des investissements pour la compétence «eau potable» :

- > Sur la commune du Tampon : Restructuration et modernisation des réseaux (opérations AEP 2012, AEP 2013 et marché à bon de commande) dans 59 rues pour un montant de 13,8 M € représentant un linéaire proche de 52 km. La construction du réservoir de 3 500 m³ au 17ème km pour 1,5 M €. Renforcement de stations de pompage pour 0,5 M €. Pose de turbidimètres pour 150 000 €.
- > Sur la commune de Saint-Joseph : Restructuration et modernisation des réseaux (opérations AEP 2011, AEP 2013, régie de travaux et marché à bon de commande) dans 29 rues pour un montant de 3,6 M € représentant un linéaire de 13,5 km. Pose de 26 compteurs de sectorisation pour 219 000 €. Pose de turbidimètres pour 100 000 €
- > Sur la commune de l'Entre-Deux : Restructuration et modernisation des réseaux (opérations AEP 2012, et marché à bon de commande) dans 11 rues pour un montant de 0,4 M € représentant un linéaire de 2,5 km. Pose de 12 compteurs de sectorisation pour 164 000 €. Pose de turbidimètres pour 50 000 €
- > Sur Saint-Philippe : Restructuration et modernisation des réseaux (opérations AEP 2011, AEP 2012 et marché à bon de commande) dans 15 rues pour un montant de 1,2 M € représentant un linéaire de 3,5 km. Pose de 8 compteurs de sectorisation pour 111 000 €.

Détails des investissements pour la compétence «assainissement des eaux usées» :

- > Sur la commune du Tampon : Extension du réseau de collecte des eaux usées Il s'agit de « EU 2011 » sur la commune du Tampon qui concerne l'extension de 1,4 km de réseau pour 1 M €. Travaux d'entretien et de réhabilitation de divers ouvrages d'eaux usées collectifs et semi-collectifs (marché à bon de commande) pour un montant de 242 200 €.
- > Sur la commune de Saint-Joseph : Travaux d'entretien et de réhabilitation de divers ouvrages d'eaux usées collectifs et semi-collectifs (marché à bon de commande) pour un montant de 70 300 €.
- > Sur la commune de l'Entre-Deux : Travaux d'entretien et de réhabilitation de divers ouvrages d'eaux usées collectifs et semi-collectifs (marché à bon de commande) pour un montant de 12 000 €.

Sur 2014 et concernant l'assainissement, près de 14,5 M€ de travaux étaient en cours.



L'ORGANISATION DU SERVICE S.I.G

L'année 2014 est marquée par la révision du schéma d'orientation SIG Intercommunal et la proposition d'une charte de mutualisation d'un SIG Intercommunal. Le bilan fait apparaître une montée de la production de documents cartographiques dans les services « foncier et urbanisme » des communes membres ainsi que dans les services techniques de la CASUD. Cette activité nouvelle s'appuyant sur les outils WebSIG vise à répondre rapidement au besoin de la majorité des services.

Schéma d'orientation SIG : Plan d'actions 2015-2020

L'étude, confiée à IGN Conseil, s'est déroulée sur 8 mois. Elle a permis de produire un bilan global, un plan d'action détaillé ainsi qu'un tableau de bord et un document de synthèse des actions. Une enquête sur l'utilisation de l'outil SIGWeb est venue compléter l'étude SIG.

Le comité de pilotage SIG a validé le plan d'action, soit un programme de 72 activités réparties selon 4 axes :

- Axe 1 : Animer le réseau SIG et organiser la mutualisation du système
- Axe 2 : Capitaliser et partager des bases de données
- Axe 3 : Développer un socle de fonctionnalités et d'outils transversaux dont le géoportail aux citoyens
- Axe 4 : Piloter des projets structurants dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, du patrimoine, du foncier et du transport.

FAITS MARQUANTS

Des actions ont été entreprises dès 2014 :

Suite aux premiers constats du bilan faisant apparaître un équipement désuet, des marchés de renouvellement de matériel ont été lancés afin de rénover la composante technologique du système.

Dans le cadre de la mutualisation du système, la Direction SIG a mis en place une formation QGIS, un outil « libre » et gratuit pour les agents SIG des communes membres.

Pour l'amélioration des performances du système SIG : une migration sous linux a été réalisée en interne suite à une formation des agents de la DSIG.

En conclusion, le système a gagné en réduction des coûts de maintenance, en amélioration de la sécurité et des performances. Il permet une économie d'échelle et une montée des compétences pour les communes.

Dans le cadre de l'animation territoriale portée par l'élue déléguée au SIG, Madame Blanche-Reine JAVELLE, la DSIG a mis en œuvre des présentations interservices dans les communes.

Par ailleurs, la DSIG a réalisé une présentation dans le cadre de la rencontre-débat organisée par CINOV Réunion-Mayotte, le 18 décembre, dans le Sud, sur le thème « La maquette numérique ou les défis de la 3e révolution industrielle à la Réunion », « Le BIM, Building Information Model, ou maquette numérique ouvre de nouveaux défis pour la gouvernance, la formation, continue et initiale, avec la perspective de gains importants sur le plan économique, énergétique, environnemental dans les pratiques professionnelles des milieux du bâtiment, des travaux publics et de l'aménagement du territoire... »

LE SIG A LA CASUD

- Aide à l'optimisation du patrimoine et de la recette fiscale
- Aide à la gestion de l'instruction d'urbanisme
- Aide à la gestion des services techniques
- Mutualisation des ressources (données, plans) Etude, aide à la décision et à la communication des projets
- Service à la population Géoportail et plans de ville, cartes touristiques.

SIG WEB L'OUTIL PRIVILIGIÉ D'AIDE À LA GESTION

En 2014, une quinzaine de personnes supplémentaires ont été formées à l'utilisation de l'outil de cartographie en ligne. 74% des personnes ayant participé à l'enquête 2014 sur l'outil VEREMAP utilisent l'outil SIGWEB tous les jours. Une moyenne de 750 connexions sont enregistrées par mois soit une soixantaine d'utilisateurs réguliers.

UN SIG D'AIDE À LA GESTION POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES FONCIER ET URBANISME

La CASUD partage avec ses communes membres l'outil WEB VEREMAP PRO pour la consultation des données de la BD communautaire et l'aide à la gestion pour tous les agents.

UN SIG D'AIDE À LA GESTION POUR LES SERVICES TECHNIQUES

L'utilisation de l'outil de consultation s'est élargie au service de gestion des risques, de l'éclairage public et de la voirie communal, de l'eau et de l'assainissement.

UN SIG D'AIDE À LA DÉCISION POUR LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT (DECV)

Une carte de prospective foncière mettant en évidence les sites potentiels pour la création d'un refuge-fourrière a été mise à disposition de la Direction environnement via internet afin de faciliter leur étude.

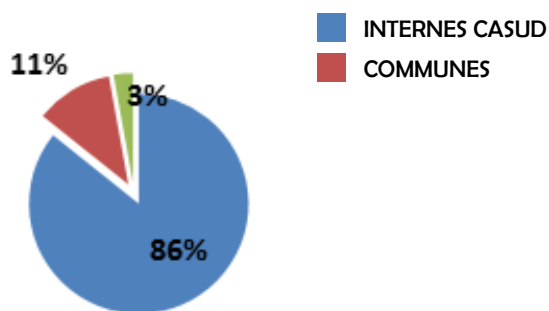
L'ÉDITION DE PLANS

LA CARTE TOURISTIQUE

La Direction des SIG a démarrée la réalisation de la carte touristique sur la commune du Tampon pour une édition prévue en 2015. Ce travail est porté par les services tourisme de la CASUD et de la commune



RÉPARTITION DE LA DEMANDE EN 2014



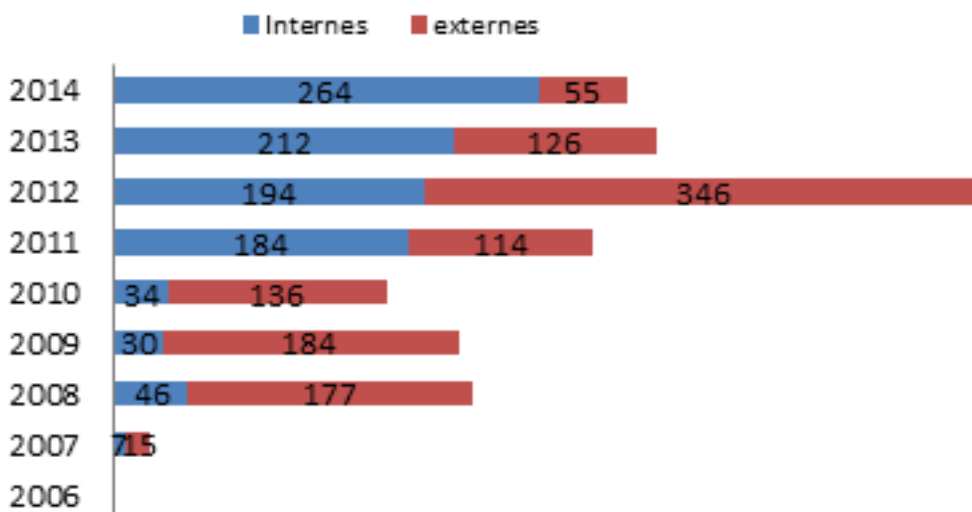
Plus d'une trentaine de demandes ont été enregistrées dont 86% pour répondre à des besoins internes à la CASUD. En 2014, cela représente plus de 300 documents livrés en papier ou en numérique. Plus de 75% de la demande provient des Directions environnement, transport et eau-assainissement.

Les réalisations principales concernent le plan de ville intercommunal pour l'aide à la localisation ou des plans de proposition d'aménagement pour l'aide à la décision.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TIRAGES DE 2007 À 2014

Répartition des réalisations cartographiques (en nombre plans livrés papier et numériques)



Cette demande s'accroît pour les services internes alors que les demandes provenant de l'extérieur diminuent. Globalement la stratégie visant la diminution de la production des plans au profit des services en ligne a très bien fonctionné. Ces outils permettent aujourd'hui à une centaine d'utilisateurs de faire leur propre impression de carte. Cela représente plusieurs centaines de documents par an au niveau des services « foncier et urbanisme » Les services SIG pourront se consacrer davantage à l'animation territoriale, à l'administration des données et au développement du système via des outils web.

UN ENRICHISSEMENT DE LA BASE COMMUNAUTAIRE : RÉALISATION DE LA BASE ADRESSE SUR SAINT-PHILIPPE

L'équipe de terrain pilotée par M. Willy ZETTOR a recensé et cartographié plus de 2000 plaques adresse et mis à jour toutes les routes ainsi que les équipements publics et les activités existantes sur toute la commune de Saint-Philippe.

Ce travail avait déjà été réalisé entièrement sur Saint-Joseph et l'Entre-Deux.

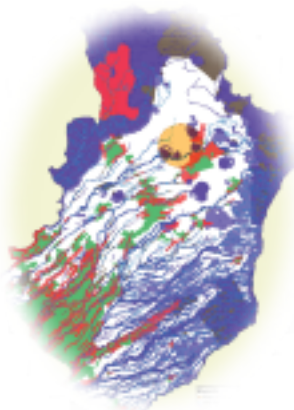
La Direction des Systèmes d'Information Géographique a formé trois agents recenseurs de données géographiques en vue de mettre en œuvre le chantier de constitution de la base adresse sur la commune du Tampon. Chaque agent recenseur occasionnel contribue à l'amélioration des données cartographiques communautaires et bénéficie d'une formation en cartographie collaborative. Ce projet est réalisé avec la collaboration de la Direction des transports et de la Direction de l'Environnement.



L'ANALYSE SPATIALE

Les 3 principales études réalisées sont :

> **L'étude d'impact des risques** sur la commune du Tampon : impact sur les projets et sur le potentiel de foncier constructible permettant de mettre à jour la carte d'aide à la gestion du foncier et de l'urbanisme.



Les données :

- 1 Parcelles
- 2 Bâtiments (durs et légers)
- 3 Sections cadastrales
- 4 Nom des voies
- 5 Numéros de voirie
- 6 Lieux dits
- 7 Contours communes



> **L'étude sur la propriété foncière des arrêts de bus** et la localisation des projets



> **Développement d'un outil SIG à la localisation de site potentiel** et à la prospective territoriale

La Direction a accueilli un stagiaire qui a développé un outil permettant en quelques clics de trouver les meilleurs « emplacements » fonciers disponibles sur le territoire pour implanter un projet (une nouvelle école, des nouveaux logements, ou même une déchetterie) selon des critères proposés à caractériser par le gestionnaire.

LES ÉTUDES 3D

Réalisations d'images 3D pour les projets de rénovation des arrêts de bus



LA MISE À DISPOSITION DES DONNÉES POUR LA RÉALISATIONS DES ÉTUDES

La Direction SIG a contribué à l'alimentation de données pour 15 études menées par la CASUD en rédigeant une vingtaine d'actes d'engagement afin de permettre leur mise à disposition et leur transmission aux prestataires de services selon la réglementation en vigueur.

À VENIR...

En 2014, La Direction SIG a rédigé un cahier des charges pour la définition des outils SIG d'aide à la gestion de l'environnement prévus dans le cadre du plan d'action SIG 2015-2020. La mise en œuvre de la « géo-gestion » à la DECV concerne les 3 activités suivantes :

- > le suivi des bio-composteurs ;
- > le suivi des bornes à verre ;
- > le suivi du tri des bacs jaune.



L'ORGANISATION DU PÔLE CADRE DE VIE

Cette direction se compose en 2014 de 4 personnes .

Pour cette direction cette année 2014 est une année particulière voire charnière .

En effet , c'est la fin du programme opérationnel européen (POE)2007 /2013 , c'est une période de validation du nouveau POE 2014/2020 .

C'est par ailleurs, une période de refonte de certaines dispositions de l'insertion par l'activité économique et qui modifie les règles de jeu notamment sur les ateliers chantier d'insertion (ACI).

C'est aussi la préparation du renouvellement des nouveaux contrats de ville et la mise en place de loi ALUR qui impactera les EPCI .

C'est donc dans cet environnement financier et réglementaire que l'activité de cette direction s'est exercée.

FAITS MARQUANTS

AU NIVEAU DU P.L.I.E

Pour rappel , le PLIE est une mesure d'accompagnement de publics en difficulté au niveau de l'emploi. La mesure est co-financée par le fonds social européen à hauteur de 70%.

L'année 2014 voit la fin du protocole PLIE signé entre l'Etat et la CASUD du POE 207/2013 .

LES ACTIONS DU P.L.I.E

- l'accompagnement des participants du PLIE. Il y avait 6 gestionnaires de parcours sur le territoire intercommunal :
- 3 sur le Tampon,
- 2 sur le Sud Sauvage,
- 1 sur l'Entre-Deux.

LES ACTIONS DE FORMATIONS

Le PLIE a proposé des petits modules de formations courtes de type : CACES, FIMO/FCO, Habilitation en hauteur, habilitation électriques et préparation aux concours du domaine sanitaire et social.

Ainsi :

- 25 participants ont suivi des CACES pour un montant total de 63 000 €
- 4 personnes ont suivi des FIMO/FCO pour un montant de 4 950 €
- 9 personnes ont suivi la formation habilitation en hauteur pour un montant de 4050 €
- 4 personnes ont suivis la formation habilitation électriques pour un montant de 1800 €
- 9 personnes ont suivi la préparation aux concours pour un montant de 8 445,60 €
- 1 personne a suivi la formation HACCP
- 12 personnes ont suivi un titre professionnel d'agent d'entretien du bâtiment



CHIFFRES CLES 2014

P.L.I.E

325 prescriptions des partenaires et **222** candidatures spontanés

146 entrées réparties comme suit :

- **13** pour l'Entre-Deux
- **86** pour Le Tampon
- **31** pour Saint-Joseph
- **16** pour St-Philippe

Le P.L.I.E a eu **145** sorties totales, dont **67** sorties positives soit un taux de **46,2%**

LA LEVÉE ,DES FREINS

Le PLIE est intervenu dans la levée des freins à la mobilité et à la garde d'enfants pour un montant total de 20 500 €.

Le soutien financier à l'association APAL a permis de trouver des solutions de logement pour 8 jeunes en difficulté.

AU NIVEAU DES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION ET DES AUTRES MOYENS DE L'IAE

la CASUD a soutenu :

- 2 associations pour des chantiers d'insertion soit 22 postes de CDDI.
- 1 association intermédiaire permettant à une cinquantaine de personnes de bénéficier de missions chez des particuliers et des entreprises.
- la maison de l'emploi pour le déploiement notamment des clauses sociales dans les marchés publics. Ainsi 48 922 heures d'insertion ont été réalisées dans les marchés publics et représentant 53 équivalent temps plein.
- la mission locales sud pour l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans.
- l'ADIE pour permettre 75 créations et développement d'entreprise et réaliser 30 micro crédits professionnels.

Durant cette fin d'année 2014 , les travaux ont aussi consisté à la préparation de nouveaux dossiers 2015 en matière de chantier d'insertion.

AU NIVEAU DE L'HABITAT

- La CASUD est devenue compétente en matière de garantie d'emprunt pour la construction de logements sociaux .
- La CASUD intervient à hauteur de 30% dans les garanties
- En 2014 , 9 opérations ont été garanties (4 au Tampon,3 à Saint-Joseph,1 à Saint-Philippe, 1 à l'Entre Deux)
- Les opérations totalisent 241 LLTS
- Le montant garanti représente 4 913 517 €

- La CASUD a répondu à l'appel à projet initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). C'est une mesure financée par l'Etat et le fonds social européen à 92% .
- Ainsi c'est 190 jeunes de moins de 26 ans qui seront pris en charges pour une enveloppe de 700 000€.



L'ORGANISATION DU SERVICE TRANSPORT

A sa création le 01 janvier 2010, la CASUD a pris la compétence Transport qui consiste à organiser, gérer et à contrôler les services de lignes de transports urbains de personnes en lignes régulières, de transports scolaires (primaires, collèges et lycées) et de transports périscolaires.

En tenant compte de l'existence des divers contrats et des réseaux hétérogènes en vigueur, le Réseau CARSUD a alors commencé à prendre corps sur la base d'objectifs impliquant la restructuration et la modernisation du réseau de transport de personnes sur les 4 communes du territoire, nécessitant la coordination des différents modes de transport et une adaptation véritable des services aux besoins des administrés

Les enjeux

Créer et assurer la montée en charge d'un nouveau réseau de transport collectif sur un territoire bi-polarisé,

- accompagner la mise en place d'un système d'exploitation de ce nouveau réseau,
- constituer et structurer un maillage efficace des offres de transports collectifs permettant :
 - de mieux répondre aux attentes des captifs déjà usagers des transports
 - de concurrencer efficacement la voiture particulière pour les non-usagers
- apporter des réponses aux dynamiques d'urbanisation par la constitution de véritables chaînes de déplacements ;
- à l'inverse, intégrer les logiques de déplacements dans les documents d'urbanisme, par notamment une densification des constructions le long des axes de transport et une limitation de l'urbanisation diffuse,
- préserver l'attractivité économique et commerciale des centres-urbains et leur approvisionnement ;
- relier les habitants de l'agglomération au travers de solutions innovantes de déplacements.



LES STRATÉGIE EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Ces enjeux s'inscrivent nécessairement dans les défis que doit relever la micro-région Sud en matière d'organisation des mobilités, en cohérence avec les visions régionale et départementale des routes et des transports, et en partenariat avec le territoire voisin de la CIVIS.

Les stratégies s'attachent à :

- requalifier l'image des transports collectifs,
- augmenter leur niveau de service (fréquence, amplitude, confort, ponctualité...),
- développer les réseaux locaux secondaires sur l'ensemble des communes,
- réorganiser la circulation et le stationnement en fonction du nouveau TCSP
- assurer les rabattements sur le TCSP (pôles d'échanges),
- développer l'intermodalité (avec Car Jaune,) entre le TCSP et les autres lignes du réseau, de la voiture sur le TCSP (parcs-relais)
- mettre en place une nouvelle politique de stationnement dans les centres urbains
- intégrer les besoins de déplacements des personnes handicapées et à mobilité réduite, à tous les niveaux de la chaîne des déplacements (transports, voirie, espaces publics...)
- développer les autres alternatives à la voiture (le vélo, la marche à pied, le covoiturage, les nouveaux services à la mobilité (auto-partage, vélos en libre-service, véhicules électriques et hybrides, etc...),
- mieux organiser le transport des marchandises et les livraisons dans les centres urbains, favoriser la densification des espaces urbains, notamment le long du TCSP, et la mixité des fonctions dans les opérations d'urbanisme
- (interface PDU / SCOT).



La CASUD a procédé ainsi à un redimensionnement de l'offre de transport sur les lignes locales sur chaque Commune (augmentation des fréquences et de l'amplitude des services avec l'externalisation de l'exploitation des bus impliquant dans le même temps la reconfiguration et l'évolution des missions de la régie intercommunale des transports) et à la mise en place des lignes structurantes dites d'agglomération.

Il a fallu engager ces actions de manière transitoire au moyen de marchés publics ou de DSP existants en attendant la mise en œuvre juridique de nouveaux contrats dans un cadre plus homogène d'une délégation de service public unique à partir de mai 2014.

L'amélioration de la qualité des services et une information plus adaptée des administrés sont les axes initiés afin d'accroître l'usage du transport public

UNE NOUVELLE DSP POUR LE TERRITOIRE

La CASUD a procédé ainsi à un redimensionnement de l'offre de transport sur les lignes locales sur chaque commune (augmentation des fréquences et de l'amplitude des services avec l'externalisation de l'exploitation des bus impliquant dans le même temps la reconfiguration et l'évolution des missions de la régie intercommunale des transports) et à la mise en place des lignes structurantes dites d'agglomération.

Il a fallu engager ces actions de manière transitoire au moyen de marchés publics ou de DSP existants en attendant la mise en œuvre juridique de nouveaux contrats dans un cadre plus homogène d'une délégation de service public unique à partir de mai 2014.

L'amélioration de la qualité des services et une information plus adaptée des administrés sont les axes initiés afin d'accroître l'usage du transport public



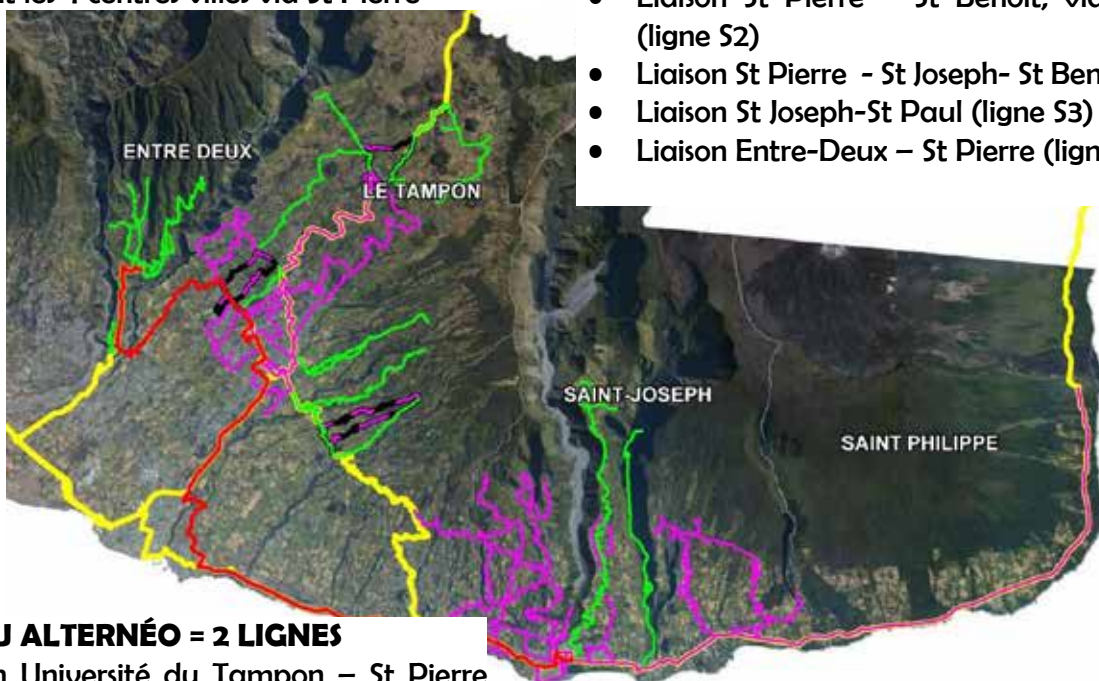
L'ORGANISATION DU RÉSEAU TRANSPORT COLLECTIF DE LA CASUD

LE RÉSEAU CARSUD = 43 LIGNES

- 38 lignes de desserte locale (lignes urbaines et de desserte des écarts)
- 4 lignes sur l'Entre Deux
- 18 lignes sur le Tampon
- 16 ligne sur St Joseph
- 5 lignes parcourant un axe structurant, reliant les 4 centres villes via St Pierre

LE RÉSEAU CAR JAUNE = 4 LIGNES

- Liaison St Pierre – St Benoît, via les plaines (ligne S2)
- Liaison St Pierre - St Joseph- St Benoît (ligne S1)
- Liaison St Joseph-St Paul (ligne S3)
- Liaison Entre-Deux – St Pierre (ligne S5)



LE RÉSEAU ALTERNÉO = 2 LIGNES

- Liaison Université du Tampon – St Pierre (Ligne 2)
- Liaison Rd Pt Bambous – Ravine des Cabris, via la ligne des 400

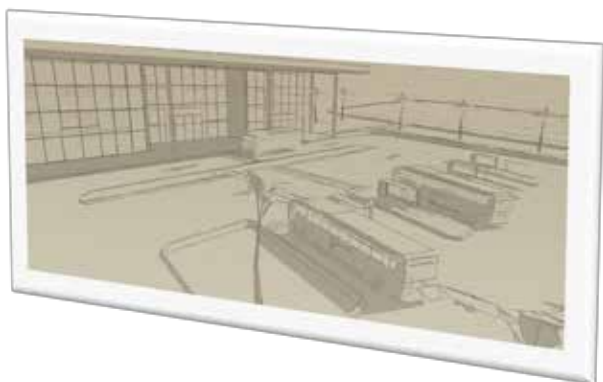
TRANSPORTS URBAINS

LES INVESTISSEMENTS EN COURS

MATÉRIEL ROULANT : 57 véhicules propres dédiés aux nouvelles lignes de CARSUD.

INFRASTRUCTURES :

Nouveau pôle d'échanges du Tampon
Réhabilitation de la Gare routière de St Joseph
Création de la halte routière de l'Entre Deux
Nouveau mobilier urbain



CHIFFRES CLES 2014

TRANSPORTS URBAINS

43 lignes de bus

57 bus en service

3 600 000 km de lignes

82 048 voyageurs pour l'Entre-Deux

1 122 242 voyageurs pour Le Tampon

477 946 voyageurs pour St-Joseph et St-Philippe

TRANSPORTS SCOLAIRES

La CASUD organise les transports périscolaires sur le territoire des communes de l'Entre Deux, Le Tampon, St Joseph et St Philippe et en liaison avec ces communes. Seules les élèves, encadrés par le personnel d'enseignement, et ou le cas échéant par les parents, des écoles maternelles et élémentaires situées sur ces 4 communes sont concernés par ces sorties effectuées dans le cadre scolaire, en relation avec l'enseignement et les loisirs.

Le dispositif tient compte de l'application des nouveaux rythmes scolaires sur les 4 communes de la CASUD.

De nouveaux marchés ont été lancés qui devraient aboutir également en 2015 et permettre l'optimisation des moyens avec la réutilisation des véhicules dédiés aux transports scolaires.

Cette compétence est estimée pour 2014 à 370 k€ soit 2 % du budget annexe des transports.

2014 verra l'adhésion de la CASUD au syndicat mixte des transports de la Réunion avec les autres AOT. Le SMTR doit traiter les thèmes transversaux tels la communication, la sécurité, l'enquête ménage et déplacement, missions devant assurer une complémentarité et une promotion des transports au bénéfice des usagers. Conformément aux statuts du SMTR, la participation financière de la CASUD s'élève à 14% du budget du syndicat évalué à 700 k€ par an (soit 98 k€).



Les transports scolaires pour 2014/2015 consistent en 129 circuits pour 1 368 000 km roulés avec près de 12 500 élèves de la maternelle au Lycée transportés chaque jour sur le territoire de la CASUD (intramuros) et en dehors du territoire (extra muros)

- 68 circuits au Tampon
- 40 circuits à St Joseph
- 10 circuits à St Philippe
- 11 circuits à l'Entre Deux

Le conseil communautaire a instauré depuis 2011 la gratuité des transports scolaires pour les élèves des 4 communes de la CASUD.

Le service d'accompagnement scolaire a toujours été assuré sur les circuits transportant les élèves du primaire de la CASUD (agents accompagnateurs de la Régie).

Les transports scolaires, les conventions arrivant à échéance en 2015, représenteront pour 2014 6,3 M€ soit 36 % du budget annexe des transports, financés par la dotation globale de décentralisation (DGD) pour 1.99 M€, les compensations financières du Département dans le cadre du transfert des compétences 1.3M€ et le budget principal pour 3M€.

Notons que la mixité des transports urbains et scolaires devrait être effective à partir de 2015 pour les collégiens et lycéens de la CASUD.



CHIFFRES CLES 2014

TRANSPORTS SCOLAIRES

129 circuits

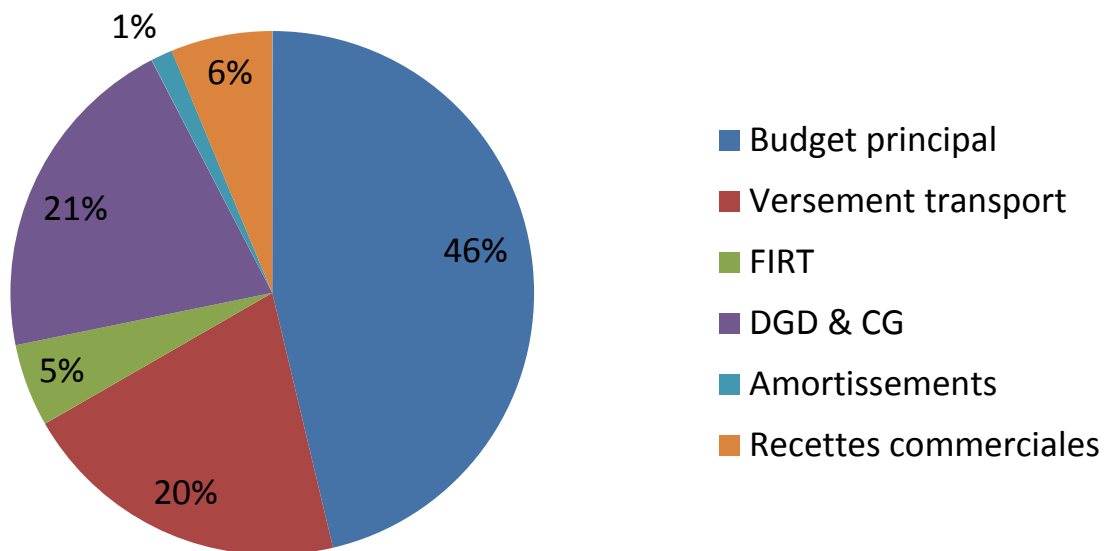
1 368 000 de km roulés

12 500 élèves par jour

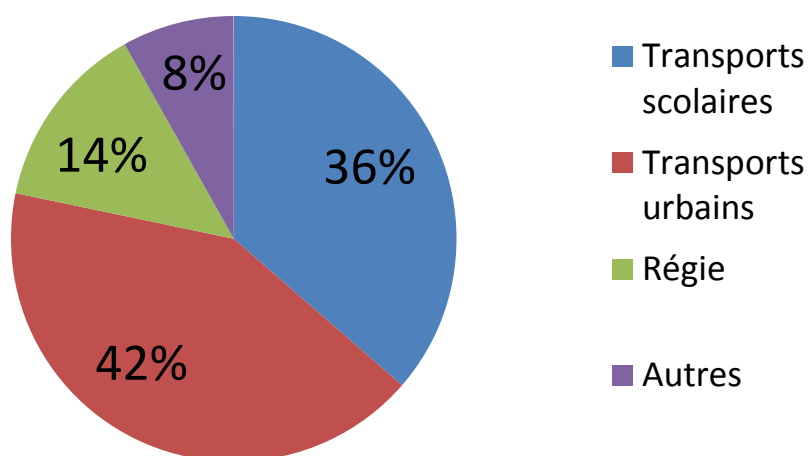
6,3M€ de budget soit **36%** du budget transport

RÉPARTITION DU BUDGET TRANSPORT

LES RECETTES TRANSPORTS



LES DÉPENSES TRANSPORTS





MERCI DE VOTRE ATTENTION

